



Élections de renouvellement du conseil de fondation

Période de mandat du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025
Avis d'élection

Glattbrugg, le 21 mars 2022

Chers électeurs

Les représentants des salariés au Conseil de fondation de la prévoyance professionnelle Swissport / PPS doivent être élus au 1er juillet 2022, après un mandat de 3 ans. Tous les assurés actifs des entreprises affiliées à la PPS ont le droit de voter.

La représentation adéquate des salariés est prise en compte par des circonscriptions électorales comme suit :

- 1 représentant pour le lieu de travail de Genève
- 1 représentant pour le lieu de travail de Zurich
- 1 représentant pour le lieu de travail de Bâle

Sont éligibles comme représentants des salariés tous les salariés assurés des entreprises affiliées qui ne participent pas à la formation de la volonté de l'une des entreprises affiliées lors de décisions importantes ou fondamentales (collaborateurs sous contrat collectif de travail, ainsi que collaborateurs sous contrat individuel de travail sans fonction de direction).

Exigences envers un conseil de fondation :

- Intérêt et disponibilité pour une réflexion approfondie sur la prévoyance professionnelle.
- Flair pour l'esprit d'entreprise, discrétion
- Disposition à assumer un engagement de plusieurs années
- Capacité à travailler en équipe pour le bien des assurés et de la fondation.
- Aptitude à comprendre des documents spécialisés, à évaluer des situations complexes et à les remettre en question.
- Disposition à prendre des décisions et à assumer des responsabilités extraordinaires
- Aptitude au dialogue et au consensus, bonnes connaissances de l'allemand
- Disposition à suivre une formation initiale approfondie et une formation continue constante dans les domaines de la prévoyance professionnelle.
- Bon contact et présentation soignée
- Disponibilité temporelle : le temps consacré est pris en charge par l'employeur, les dates de réunion obligatoires sont fixées à un rythme annuel.

Processus d'organisation des élections :

- Au moins dix semaines avant les élections de renouvellement ou de remplacement, le conseil de fondation annonce les élections par circulaire à tous les salariés (correspond à cette lettre).
- Les candidatures doivent être envoyées au bureau de la fondation dans un délai de trois semaines après la publication des élections (à partir de la date de publication des élections). Chaque nouveau candidat doit être proposé par au moins vingt électeurs avec signature personnelle.
- Après réception des propositions, les candidats sont publiés par circulaire et une période de recommandation de vote de trois semaines commence.
- Après l'expiration du délai de recommandation de vote, s'il y a plusieurs candidats, l'élection a lieu. Si un seul candidat se présente, il est élu tacitement.
- En cas de pluralité de candidats, le scrutin a lieu dans les trois semaines suivant l'expiration du délai de recommandation de vote. Sont élus les candidats ayant obtenu le plus de votes (majorité relative). En cas d'égalité des votes, il est procédé à un tirage au sort.

circonscriptions électorale de Bâle et Zurich :

Les deux représentants actuels des salariés des sites de Bâle et de Zurich.

	Circonscription électorale/lieu de travail
Monsieur Christian Goepfert	Bâle
Monsieur Matthias Schmidli	Zurich

se mettent à disposition pour une réélection.

Si aucun autre candidat ne se présente, Christian Goepfert et Matthias Schmidli seront considérés comme élus tacitement.

La circonscription électorale de Genève :

Monsieur Ralf Mueller, représentant de la circonscription électorale de Genève, membre de longue date du conseil de fondation et vice-président du conseil de fondation, quitte Swissport. Nous cherchons donc un nouveau représentant des salariés pour le conseil de fondation.

Nous remercions Ralf Mueller pour son grand engagement en tant que membre du conseil de fondation au cours des dernières années et lui souhaitons beaucoup de plaisir et le meilleur dans sa nouvelle période de vie.

Calendrier des élections :

Nous prions les personnes intéressées de toutes les circonscriptions électorales de soumettre une proposition d'élection. Chaque candidat doit être proposé à l'élection par au moins vingt électeurs par signature personnelle. Le formulaire ci-joint peut être utilisé comme modèle.

La proposition de vote **doit être envoyée jusqu'au 11 avril 2022 à l'adresse suivante :**

Prévoyance professionnelle Swissport
Geschäftsstelle
Postfach
8152 Glattbrugg

Après vérification de la validité des candidatures, **nous publierons le 14 avril 2022 les noms des personnes qui se mettent à disposition.**

En cas de pluralité de candidats, un scrutin ouvert sera organisé dans les trois semaines suivant l'expiration du délai de recommandation de vote le 5 mai 2022.

Si une seule personne se présente à l'élection, il n'y aura pas de tour de scrutin. Dans ce cas, suivant l'expiration du délai de recommandation de vote le 5 mai 2022, cette personne sera considérée comme élue tacitement.

Dans le cas contraire, une élection sera organisée à partir du 9 mai 2022. Le résultat de l'élection sera communiqué après la tenue de l'élection.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la prévoyance professionnelle Swissport.

Meilleurs salutations

Prévoyance professionnelle Swissport



Roland Etter
Président



Patrick Achermann
Directeur